



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

**SAINT-JEAN
DE BRAYE**

Publié le 27/07/2023

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune de Saint-Jean de Braye

ARRETE N° PM2023_0147

**Arrêté de déménagement par L'Officiel du déménagement au 75 boulevard Jean Rostand le
mercredi 26/07/2023**

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Considérant que la demande formulée par Monsieur Bernard SARAZIN pour effectuer des opérations de déménagement au 75 Boulevard Jean Rostand les 24 et 25 juillet 2023, sur 3 emplacements matérialisés à Saint-Jean de Braye est annulée,

Considérant la demande formulée par l'Officiel du déménagement qui doit effectuer des opérations de déménagement au 75 Boulevard Jean Rostand sur 3 emplacements matérialisés à Saint-Jean de Braye

Considérant qu'il y a lieu d'interdire temporairement le stationnement,

ARRETE

Article 1 : L'arrêté n°2023-0138 en date du 11 juillet 2023 est abrogé,

Article 2 : Le mercredi 26 juillet 2023 de 8h00 à 18h00, le stationnement des véhicules sera strictement interdit au 75 Boulevard Jean Rostand sur 3 emplacements matérialisés sauf aux véhicules de déménagement.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par le Centre Technique Municipal.

Article 3 : Les véhicules en stationnement illicite seront évacués en application de l'article R417-10 du code de la route. À ce titre une procédure de mise en fourrière ou de déplacement pourra être déclenchée.

Article 4 : Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 5 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés du maire. Il fera l'objet d'une pu-

blication sur le site internet de la ville.

Article 6 : Le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation est adressée à :

- Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Saint-Jean de Braye
- au demandeur

A Saint-Jean de Braye, le 21 JUIL. 2023

Le maire
Conseillère départementale du Loiret

Vanessa SLIMANI

